

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 09-04 DU 29 OCTOBRE 2009  
PORTANT AVIS CONFORME SUR LA RÉVISION A MI-PARCOURS  
DU 9<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION  
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE,  
POUR LA PERIODE 2010-2012

Le Comité de bassin Seine-Normandie :

- Vu les articles 82 à 86 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu le projet de révision à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour la période 2010-2012,

DELIBERE

Article Unique

Le Comité de bassin Seine-Normandie donne un avis conforme sur la révision à mi-parcours du 9<sup>ème</sup> programme et sur le projet de délibération annexés.

Le Secrétaire  
Directeur général de l'Agence,

  
Guy FRADIN

Le Président  
du Comité de bassin

  
André SANTINI

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Projet**

DELIBERATION N° 09-..... DU .....  
PORTANT MODIFICATION  
DU IX<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION (2010-2012)

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

Vu les articles L. 213-9-1 du code de l'environnement ensemble ses articles R. 213-39 et R. 213-40,

Vu l'avis conforme du comité de bassin en date du .....,

**DELIBERE**

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve la révision du 9<sup>ème</sup> programme de l'agence et le montant du programme porté à 5,721 milliards d'euros ainsi que le document programme joint définissant les modalités d'actions.

Le Secrétaire  
Directeur général de l'agence

Le Président  
du conseil d'administration

Guy FRADIN

Daniel CANEPA